

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 122**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

---

**OBJET**

Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise d'insertion dans les métiers de bouche : avenant n° 1 à la convention liant le Département des Bouches-du-Rhône et l'association Avenir Emploi

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'insertion  
0413319866**

## **PRESENTATION**

Par Délibération n°49 en date du 29 mai 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental a délibéré favorablement en faveur du conventionnement avec l'association intermédiaire Avenir Emploi, agréée comme structure de l'Insertion par l'Activité Economique, du 1<sup>er</sup> juin 2015 au 31 mai 2016, pour la « **Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise d'insertion dans les métiers de bouche** ». sur la ville de La Ciotat.

Avenir Emploi a démarré le projet le 14 septembre 2015 après notification de la décision et conformément à l'article 4 de ladite convention. A cet effet, pour la réalisation de l'étude, elle a mandaté un cabinet expert spécialiste dans ce domaine.

Néanmoins, la première phase du travail, réalisée seulement en avril 2016 en raison d'indisponibilité du cabinet, n'a pas permis à Avenir Emploi de finaliser le projet sachant que les premières conclusions de l'étude de marché entendent une réorientation davantage adaptée au contexte local.

## **OBJET DU RAPPORT**

En conséquence par le présent rapport, il est proposé de prolonger par avenant la durée de l'action pour une période de 6 mois soit jusqu'au 15 mars 2017 afin qu'Avenir Emploi finalise le projet en conformité avec les conclusions de l'étude de marché.

## **INCIDENCES FINANCIERES**

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

## **CONCLUSIONS**

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

**Direction de l'Insertion**

Service du Budget, des Conventions et des Marchés Publics

Tél : 04.13.31.73.76

-----  
**Organisme : AVENIR EMPLOI**

**N° dossier : 2016.9/146**

**Lieu de déroulement de l'Action : Pôle d'insertion 8 Aubagne/La Ciotat**

**Intitulé de l'Action : Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise d'insertion dans les métiers de bouche.**

**Avenant sans incidence financière**

**Programme : 16016- Opération : 1007128**  
-----

**AVENANT N°1 à la convention 2015.2/18 entre le Département des Bouches-du-Rhône et l'association AVENIR EMPLOI**

**Entre**

**Le Département des Bouches-du-Rhône**, représenté par sa Présidente Madame Martine Vassal, autorisée à signer la présente convention par délibération n°....de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 21 octobre 2016 ;

Ci-après désigné **le Département**

**et**

**l'Association AVENIR EMPLOI**

Adresse : 4, rue de la Pétanque Extension Plan Sud 13600 LA CIOTAT

Représentée par Mme / M..... ayant tout pouvoir à l'effet des présentes en vertu de sa qualité de Président(e).

ci-après désignée **l'Organisme**,

*Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;*

*Vu le Code Général des collectivités territoriales ;*

*Vu le Code du Patrimoine,*

*Vu la délibération n°1 du Conseil Général des Bouches-du-Rhône en date du 10 avril 2014, relative à l'adoption du Programme Départemental d'Insertion (PDI) pour les années 2014-2016 ;*

*Vu la convention initiale n°2015.2/189 autorisée par la Délibération n°49 votée en Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 29 mai 2015 ;*

*Vu la délibération n°..... de la Commission Permanente du 21 octobre 2016 décidant d'accorder une subvention pour la réalisation de cette action ;*

**Il est convenu ce qui suit :**

### **ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT**

Avenir Emploi a démarré le projet «**Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise dans les métiers de la bouche** » le 14 septembre 2015 après notification de la décision et conformément à l'article 4 de ladite convention. Pour la réalisation de l'étude, elle a mandaté un cabinet expert spécialiste dans ce domaine. Néanmoins, la première phase du travail, réalisée seulement en avril 2016 en raison d'indisponibilité du cabinet, n'a pas permis à Avenir Emploi de finaliser le projet sachant que les premières conclusions de l'étude de marché entendent une réorientation davantage adaptée au contexte local. A cet effet, il est proposé de prolonger la durée de l'action afin qu'Avenir Emploi finalise le projet en conformité avec les conclusions de l'étude de marché.

### **ARTICLE 2 : DUREE DE L'AVENANT**

La convention est prolongée pour une durée de **6 mois** soit jusqu'au 15 mars 2017.

### **ARTICLE 3 : DISPOSITIONS DIVERSES**

Les autres articles de la convention initiale restent inchangés.

**Date :**

**Signatures :**

**Pour l'Organisme**

La Présidente de l'Organisme  
(avec tampon de l'organisme)

Mme / M.....

**Pour le Département**

La Vice-présidente du Conseil Départemental

Madame Marine PUSTORINO

